

REPUBLIQUE FRANÇAISE
DEPARTEMENT DE L'ESSONNE
VILLE DE GRIGNY

DEL-2023-087

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL
MUNICIPAL ET DES DECISIONS DU MAIRE**

Séance du Lundi 25 septembre 2023

L'An deux mille vingt-trois, le Lundi vingt-cinq septembre, à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de la Commune de Grigny, légalement convoqué, s'est rassemblé en Mairie, salle du Conseil Municipal, sous la présidence de Monsieur Philippe RIO, Maire.

Date de convocation : 19 septembre 2023

Nombre de membres :

- En exercice : 35
- Présents : 23
- Votants : 31

Présents : P. RIO – Y. LE BRIAND – L. CAMARA – F. OGBI – P. TROADEC – G. DJEARAMIN – S. BELLAHMER – A. ZERKAL – F. MAHFOUD – J. BORTOLI – M. AUBRY – M. ISSA – M. SOILIH – A.M. ABOUDOU – S. CHABROT – I. KEDDOU – A. KÖSE – K. OUKBI – S. GIBERT – N. SAUNIER – J. BOUBENDIR – M. FOLLY – D. BRIVADY.

Excusés Représentés : C. TAWAB KEBAY représentée par F. OGBI – P. LOUISON représenté par L. CAMARA – R.M. THUILOT représentée par G. DJEARAMIN – L. JACQUEMIN représentée par Y. LE BRIAND – S.L. DIARRA représentée par S. CHABROT – S. GHENAIM représentée par P. RIO – N. KENYA représentée par K. OUKBI – C. O. N'DIAYE représenté par S. GIBERT.

Délibération N° DEL – 2023 – 087 : Soutien à l'association caritative « Les Restaurants du cœur » œuvrant en direction des Grignois.

Le Conseil Municipal,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la stratégie nationale de lutte contre la pauvreté annoncée par le Président de la République le 13 septembre 2018 ayant pour objectifs de répondre aux problématiques de reproduction de la pauvreté, de précarité des jeunes, d'insertion et d'accès aux droits des populations les plus précaires,

Vu le Plan de Lutte contre la Pauvreté mise en œuvre par la ville pour apporter des réponses concrètes aux habitants de Grigny en situation précaire et en particulier limiter à court terme les conséquences de la pauvreté sur les difficultés à réussir des enfants et des jeunes, alors que la population se situant sous le seuil de pauvreté est estimée à 45%,

Vu le budget communal 2023,

Considérant que l'augmentation des coûts de l'alimentation comme des énergies a une résonance forte pour les Grignois,

Considérant que dans un environnement très perturbé, l'association « Les Restaurants du Cœur » œuvrant sur le territoire, intervient dans un contexte de double contrainte :

- Un nombre de bénéficiaires en hausse et qui sont de plus en plus en difficulté
- Une difficulté pour constituer l'approvisionnement en denrées ou objets utiles aux bénéficiaires avec des collectes moins faciles auprès des donateurs et l'achat des denrées impacté également par l'inflation,

Considérant le caractère très opportun que le Conseil Municipal exprime un soutien financier exceptionnel à l'association « Les Restaurants du cœur » afin de leurs permettre d'assurer leurs missions dans les meilleures conditions,

Délibère, et,

Décide d'attribuer une subvention exceptionnelle à l'association « Les Restaurants du Cœur » de 3 000 €.

Dit que les crédits correspondants sont ouverts au budget 2023.

Ainsi délibéré les, jours, mois et an susdits,



Le Maire,

Philippe RIO

Vote à l'unanimité

Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte publié le
Transmis en Préfecture le

03 OCT. 2023

03 OCT. 2023